

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## 1. PRÉSENTATION

Agapé & Co est un organisme de formation professionnelle dont le siège social se situe 2 rue Odette Jasse, 13015 Marseille.

Agapé & Co développe, propose et dispense des formations en présentiel à destination des entreprises et d'organisation en inter et intra et en direction des particuliers.

## 2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les "CGV") s'appliquent à toutes les Offres de services d'Agapé & Co relatives à des commandes passées auprès d'Agapé & Co par tout client particulier et professionnel (ci-après "le Client").

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes CGV qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Le Client s'engage à respecter les présentes CGV. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de Agapé & Co.

## 3. FORMATIONS

### 3.1 Formations inter-entreprises

#### 3.1.1 Définitions

Formation sur catalogue ou sur-mesure réalisée dans des locaux mis à disposition par Agapé & Co ou par le client.

#### 3.1.2 Conditions financières

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, selon les modalités définies dans la Convention ou le Contrat de formation.

#### 3.1.3. Annulations / Reports

- Annulations

Formulées par écrit, les annulations donneront lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elles sont reçues au plus tard 21 jours avant le début du stage. Passé ce délai, pour tout report ou annulation, l'organisme de formation sera dans l'obligation de facturer 30 % du montant total HT de la formation à titre d'indemnité forfaitaire. Cette indemnité ne peut en aucun cas être imputée sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle.

- Reports

L'organisme de formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou le choix des animateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, Agapé & Co se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

## **3.2 Formations intra-entreprises ou pour les Particuliers**

### **3.1 Définition**

Formation réalisée sur mesure pour le compte d'un Client ou d'un groupe.

### **3.2 Conditions financières**

Toute formation intraentreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par Agapé & Co La proposition et les prix indiqués par Agapé & Co sont valables un (1) mois à compter de la date d'envoi du devis et de la proposition commerciale.

Les factures sont payables, selon les modalités prévues dans la Convention ou le Contrat.

- Un acompte de 30 % est versé à la commande (sauf disposition contraire dans la convention de Agapé & Co). Cet acompte restera acquis à Agapé & Co si le client renonce à la formation.
- Le complément est dû à réception des différentes factures émises au fur et à mesure de l'avancement des formations. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, Agapé & Co se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

## **4 DOCUMENTS CONTRACTUELS**

Pour chaque action de formation une convention établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise. L'attestation de présence est adressée après la formation.

L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par Agapé & Co d'un bulletin d'inscription, d'un bon de commande ou devis signé par tout représentant dûment habilité du Client. L'acceptation de services implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions,

## **5 REGLEMENT PAR UN OPCA**

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé à Agapé & Co. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par Agapé & Co au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à Agapé & Co au premier jour de la formation, Agapé & Co S se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

## **6 OBLIGATIONS DU STAGIAIRE ET / OU DU CONTRACTANT DE L'ORGANISME DE FORMATION**

6.1 Si la formation est organisée par l'employeur dans les locaux de l'entreprise, le salarié ou le stagiaire reste soumis au pouvoir de discipline de l'employeur. Si la formation est assurée à l'extérieur, le salarié doit en outre respecter le règlement intérieur de l'organisme de formation. La transmission du bulletin de souscription ou du contrat de formation dûment paraphé et signé implique l'adhésion complète des stagiaires au règlement intérieur de l'organisme de formation.

6.2 Le stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité le stage de formation auquel il est inscrit. Il s'oblige à signer en début et fin de chaque journée la feuille de présence mise à sa disposition. Il est entendu que les absences non autorisées et non reconnues valables, tout comme le non-respect du contrat par le stagiaire peuvent entraîner d'une part son renvoi du stage dans les conditions prévues par le règlement intérieur ou les présentes dispositions, d'autre part la suspension ou la suppression de la prise en charge. En outre, le défaut ou le manque d'assiduité et de régularité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de stage.

6.3 L'employeur - ou selon le cas le stagiaire - s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée du stage une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de l'organisme de formation. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré l'organisme de formation pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le stagiaire ou préposé, et contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que l'organisme de formation ne puisse être recherché ou inquiété.

## **7 PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Agapé & Co est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par Agapé & Co pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de Agapé & Co. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de Agapé & Co.

## **8 INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à Agapé & Co en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de Agapé & Co pour les besoins exclusifs desdites commandes.

Agapé & Co intègre sur sa base de données clients toutes les adresses mails de ses stagiaires et se réserve la possibilité d'adresser des mails à ses stagiaires pour les informer des possibilités de suivi d'autres formations du catalogue de Agapé & Co .

Conformément à la réglementation française qui est applicable à ces fichiers, le Client peut écrire à Agapé & Co pour s'opposer à une telle communication des informations le concernant. Il peut également à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier de Agapé & Co.

## **9 DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et Agapé & Co à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal de Commerce de Marseille.